



**QUÉBEC**  
**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

Extrait du texte d'une résolution adoptée par le Conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, lors de la séance ordinaire tenue au 127-A, 1<sup>re</sup> Avenue Sud, St-Gédéon-de-Beauce à 19h00 le 1<sup>er</sup> juin 2020.

Sont présents : M. Christian Bégin, conseiller siège 1      M. Claude Deblois, conseiller siège 2  
                  M. Germain Fortin, conseiller siège 3      M. Claude Lachance, conseiller siège 4  
                  M. Alain Nadeau, conseiller siège 5      M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Alain Quirion. Est également présente madame Erika Ouellet, directrice générale/secrétaire-trésorière.

**Résolution 2020-06-125**

**Rapport du maire, faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant**

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant.

Le rapport financier consolidé au 31 décembre 2019, préparé par la firme Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l., nous indique que les revenus de fonctionnement et d'investissement de la municipalité ont culminé à 3 335 200 \$ et les charges ont été de 3 171 382 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2019 un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 25 566 \$ ce qui porte l'excédent accumulé à 158 665 \$ au 31 décembre 2019.

Au courant de l'année 2019, nous avons réalisé des investissements en immobilisations de 248 309 \$.

La dette brute de la Municipalité au 31 décembre 2019 est de 6 484 682 \$ qui se répartit à 4 685 428 \$ au général, 353 663 \$ au secteur, 29 816 \$ des excédents de règlements d'emprunt et la balance découlant d'ententes avec le gouvernement du Québec ou autres.

Le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés 2019, signé le 4 mai 2020, mentionne que l'état consolidé de la situation financière, l'état consolidé des résultats, de la variation des actifs nets (de la dette nette), et des flux de trésorerie donnent dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle de la municipalité à l'exception que l'entité n'a pas comptabilisée les paiements de transfert à recevoir relatifs à différents programmes d'aide pluriannuels.

Le rapport financier consolidé 2019 est disponible sur demande au bureau municipal.

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu que le conseil confirme le dépôt du rapport du maire et des faits saillants du rapport financier préparé par l'auditeur indépendant.

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme à l'originale  
Le 23 juin 2020

Erika Ouellet  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

(Sous réserve de son approbation)